

Assemblée réunie  
de la Commission communautaire commune

Verenigde Vergadering van de  
Gemeenschappelijke Commissie

Séance plénière  
du vendredi 17 mars 1995

Plenaire vergadering  
van vrijdag 17 maart 1995

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
COMMUNICATIONS :	
Cour des comptes	104
Composition des Commissions	104
PROPOSITION D'ORDONNANCE :	
Proposition d'ordonnance de M. Walter Vandenbossche visant à créer la fonction de médiateur (n° B-75/1 — 1994/1995)	104
Prise en considération	104
QUESTIONS D'ACTUALITE :	
— De M. Paul Galand à MM. Jos Chabert et Dominique Harmel, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique de Santé, sur la position du Collège au sein de la Conférence interministérielle de la santé publique sur la problématique des toxicomanies	104
— De M. Alain Michot à MM. Jos Chabert et Dominique Harmel, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique de Santé, sur les pourparlers sur la distribution et l'échange de seringues en pharmacie à Bruxelles	105
— De Mme Andrée Guillaume-Vanderroost à MM. Jos Chabert et Dominique Harmel, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique de Santé, sur le coût d'une journée d'hospitalisation dans un hôpital public et dans un hôpital privé	106
VOTE NOMINATIF :	
— Vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant approbation de l'accord de coopération portant création d'un comité consultatif de bioéthique, conclu à Bruxelles, le 15 janvier 1993 entre l'Etat, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune	107

	Blz.
MEDEDELINGEN :	
Rekenhof	104
Samenstelling van de Commissies	104
VOORSTEL VAN ORDONNANTIE :	
Voorstel van ordonnantie van de heer Walter Vandenbossche ertoe strekkende de functie van ombudsman in te voeren (nr. B-75/1 — 1994/1995)	104
Inoverwegingneming	104
DRINGENDE VRAGEN :	
— Van de heer Paul Galand tot de heren Jos Chabert en Dominique Harmel, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid, over het standpunt dat het College heeft ingenomen in de Interministeriële conferentie voor volksgezondheid inzake de problematiek van de drugsverslaving	104
— Van de heer Alain Michot tot de heren Jos Chabert en Dominique Harmel, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid, over de onderhandelingen over de verdeling en de inlevering van injectienaalden bij de apotheker in Brussel	105
— Van mevrouw Andrée Guillaume-Vanderroost tot de heren Jos Chabert en Dominique Harmel, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid, over de ligdagprijs in een openbaar en privé-ziekenhuis	106
NAAMSTEMMING :	
— Stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende goedkeuring van het samenwerkingsakkoord houdende oprichting van een raadgevend comité voor bio-ethiek, gesloten te Brussel, op 15 januari 1993 tussen de Staat, de Vlaamse Gemeenschap, de Franse Gemeenschap, de Duitstalige Gemeenschap en de Gemeenschappelijke Commissie	107

PRESIDENCE DE M. EDOUARD POULLET, PRESIDENT  
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER EDOUARD POULLET, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 17 h. 25.*

*De plenaire vergadering wordt geopend om 17 u. 25.*

**M. le Président.** — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 17 mars 1995.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 17 maart 1995 geopend.

COMMUNICATIONS

MEDEDELINGEN

*Cour des comptes — Rekenhof*

**M. le Président.** — Diverses communications ont été faites à l'Assemblée réunie par la Cour des comptes.

Elles figureront au *Compte rendu analytique* et au *Compte rendu intégral* de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene mededelingen worden door het Rekenhof aan de Verenigde Vergadering gedaan.

Zij zullen in het *Beknopt Verslag* en in het *Volledig Verslag* van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

*Composition des Commissions*

*Samenstelling van de Commissies*

**M. le Président.** — Diverses modifications de la composition des Commissions ont été communiquées à l'Assemblée réunie par le groupe FDF-ERE.

Elles figureront au *Compte rendu analytique* et au *Compte rendu intégral* de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene wijzigingen van de samenstelling van de Commissies worden door de FDF-ERE-fractie aan de Verenigde Vergadering medegedeeld.

Zij zullen in het *Beknopt Verslag* en in het *Volledig Verslag* van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

PROPOSITION D'ORDONNANCE

*Prise en considération*

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE

*Inoverwegingneming*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la prise en considération de :

Aan de orde is de inoverwegingneming van :

1. Proposition d'ordonnance (M. Walter Vandebossche) visant à créer la fonction de médiateur (n° B-75/1 - 1994/1995).

Pas d'observation ?

*Renvoi à la Commission ad hoc chargée de l'Etude de la création de la fonction de médiateur à Bruxelles.*

1. Voorstel van ordonnantie (de heer Walter Vandebossche) ertoe strekkende de functie van ombudsman in te voeren (nr. B-75/1 - 1994/1995).

Geen bezwaar ?

*Verzonden naar de Commissie ad hoc voor de Studie van de invoering van de functie van ombudsman in Brussel.*

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. PAUL GALAND A MM. JOS CHABERT ET DOMINIQUE HARMEL, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE DE SANTE, SUR LA POSITION DU COLLEGE AU SEIN DE LA CONFERENCE INTERMINISTERIELLE DE LA SANTE PUBLIQUE SUR LA PROBLEMATIQUE DES TOXICOMANIES

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PAUL GALAND TOT DE HEREN JOS CHABERT EN DOMINIQUE HARMEL, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET GEZONDHEIDSBELEID, OVER HET STANDPUNT DAT HET COLLEGE HEEFT INGENOMEN IN DE INTERMINISTERIELE CONFERENTIE VOOR VOLKSGEZONDHEID INZAKE DE PROBLEMATIEK VAN DE DRUGSVERSLAVING

**M. le Président.** — La parole est à M. Galand pour poser sa question.

**M. Paul Galand.** — Monsieur le Président, la semaine prochaine la Conférence interministérielle de la Santé se réunira pour discuter du problème drogue-toxicomanie. Le plan présenté par le Gouvernement fédéral concernant cette problématique me semble confondre une série de niveaux de compétence et d'action. On peut citer, entre autres, dans le même plan

et sans ordre logique les échanges de seringues, la formation des gardiens de prison et les maisons d'accueil.

Je sais, Messieurs les Ministres, que vous êtes intervenus plusieurs fois auprès de vos collègues du niveau fédéral pour demander une concertation structurée sur cette problématique. Avez-vous obtenu une réponse sur ce point et quelles sont les positions que le Collège va défendre lors de cette conférence interministérielle ? Nous allons débattre de cette problématique à la commission de la Santé de l'Assemblée de la Commission communautaire française pour évaluer où nous en sommes dans les neuf points qui ont été adoptées dans cette Assemblée.

Mais, ici, il s'agit de voir, au niveau de la coordination bruxelloise de cette problématique, le point de vue que vous défendrez lors de cette conférence interministérielle.

**M. le Président.** — La parole est à M. Harmel, membre du Collège réuni.

**M. Dominique Harmel**, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Monsieur le Président, comme je l'ai dit de nombreuses reprises en séance publique et en commission, je regrette la confusion trop souvent faite entre les contrats de sécurité, les contrats de prévention et le plan antidrogue récemment présenté. M. Chabert et moi-même estimons qu'il n'était peut-être pas utile de suivre la volonté de l'Etat fédéral d'un glissement de la matière vers une approche plutôt sécuritaire que sociale et de santé. Pour cette raison, lors de la réunion interministérielle des Ministres de la Santé, nous avons demandé de pouvoir organiser une réunion avec les Ministres de l'Intérieur et de la Justice, de manière à coordonner davantage les rôles des uns et des autres dans ce domaine. Cette réunion aura lieu le mardi 21 mars. Elle a pour but de coordonner l'ensemble des projets qui sont menés tant par l'Etat que par la Communauté et la Région, puisque la Communauté est encore compétente en matière de prévention dans ce domaine.

Le but consiste à mettre en place un groupe de travail inter-cabinets permanent qui devra se pencher sur la problématique de la drogue. Des réunions inter-cabinets ont déjà eu lieu à ce sujet. Les points que nous défendrons sont extrêmement clairs : il s'agit des dix fameuses priorités que nous avons défendues à la Commission communautaire commune et à la Commission communautaire française et qui visent à développer des plans en vue d'assurer des actions de prévention et de faire correspondre l'offre de soins et d'accueil à la demande, compte tenu des besoins locaux. Il s'agit également du rapprochement avec des acteurs de première ligne ; vous savez combien, comme vous, nous y sommes extrêmement attentifs. Il s'agit enfin et surtout d'assurer les relations entre les différents types d'intervenants, entre les acteurs de prévention, de soin et d'accueil, ainsi qu'entre les instances médico-sociales, d'une part, et les instances policières et judiciaires, d'autre part.

En tout cas, nous refusons à tout moment que l'aspect judiciaire prenne le pas sur le volet santé.

**M. le Président.** — La parole est à M. Galand.

**M. Paul Galand.** — Monsieur le Président, je voudrais demander à M. le Ministre si, depuis qu'il a entamé des contacts avec le niveau fédéral, il a l'impression qu'un progrès a été réalisé dans la clarification des notions. Sans vouloir les opposer, nous souhaitons que les champs respectifs soient clairement précisés, ce qui est aussi le point de vue du Ministre, je pense.

**M. le Président.** — La parole est à M. Harmel, membre du Collège réuni.

**M. Dominique Harmel**, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Monsieur le Président, nous avons réclamé ces réunions à cor et à cri depuis un certain nombre de mois. En effet, lors des dernières grandes vacances, nous avons été confrontés aux textes de M. Tobback. Plusieurs mois ont été nécessaires pour convaincre l'ensemble des interlocuteurs de se mettre autour de la table.

On constate en tout cas une volonté certaine d'analyser le rôle de chacun et c'est un premier pas. Je vous en dirai davantage dans le courant du mois d'avril lors de notre prochaine assemblée puisque notre première rencontre est prévue ce 21 mars. J'espère que le rôle de chacun pourra y être clairement défini. En effet, nous avons besoin des bonnes volontés des uns et des autres, mais nous devons éviter de mener des opérations contradictoires.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN MICHOT A MM. JOS CHABERT ET DOMINIQUE HARMEL, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE DE SANTE, SUR LES POUR-PARLERS SUR LA DISTRIBUTION ET L'ECHANGE DE SERINGUES EN PHARMACIE A BRUXELLES**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN MICHOT TOT DE HEREN JOS CHABERT EN DOMINIQUE HARMEL, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET GEZONDHEIDSBELEID, OVER DE ONDERHANDELINGEN OVER DE VERDELING EN DE INLEVERING VAN INJECTIE-NAALDEN BIJ DE APOTHEKER IN BRUSSEL**

**M. le Président.** — La parole est à M. Michot pour poser sa question.

**M. Alain Michot.** — Monsieur le Président, les problèmes relatifs à la toxicomanie et au sida sont très importants et parfois étroitement liés. Ne parlons pas de prévention, ni de solution en matière de toxicomanie. M. Galand vient d'interroger le Ministre Harmel à ce sujet. Laissons ce problème de côté, malgré toute son importance. Parlons plutôt de la prévention du sida.

Une progression effroyable du nombre de cas de sida a été constatée chez les toxicomanes, spécialement chez ceux qui se droguent par voie intraveineuse, à l'aide d'une seringue, donc. Malgré le prix modique de la seringue par rapport au coût prohibitif du cocktail employé par les toxicomanes, ces seringues sont souvent employées plusieurs fois. Elles ne sont alors plus stériles et transmettent de multiples maladies, dont le sida.

Face à cette situation, des initiatives ont déjà été prises en Wallonie et en Flandre. Des projets ont été concrétisés sous forme de distribution gratuite ou payante de seringues sous certaines conditions, des échanges gratuits ou payants, toujours sous certaines conditions, de seringues en pharmacie. Je puis notamment citer, pour la Flandre, l'exemple de l'association VAD. Pour la Wallonie, j'ai plus d'informations. Plusieurs associations existent dont la plus importante est « Modus Vivendi » qui s'est arrangée avec des associations de pharmaciens, plus particulièrement à Liège, Namur et Charleroi. Une association moins connue « Pactes », dans la région de Tournai, travaille en collaboration avec la région frontalière française.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, presque aucune initiative n'a été prise. Des réunions ont eu lieu entre un représentant de la Commission communautaire commune et un représentant des pharmaciens de Bruxelles.

Quelles initiatives ont été prises en prévention du sida pour l'échange et la distribution de seringues, en conclusion des pour-parlers et des diverses réunions qui ont eu lieu ?

**M. le Président.** — La parole est à M. Harmel, membre du Collège réuni.

**M. Dominique Harmel**, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Monsieur Michot, un docteur et un pharmacien, représentant de l'Association pharmaceutique belge, ont effectivement eu des contacts dans le cadre de la mission générale de coordinateur du programme « Concertation Toxicomanies-Bruxelles », qui était la priorité numéro 3. Cependant, aucune concertation spécifique pour l'échange n'a été engagée à ce jour.

Je vous rappelle que le docteur en question a essentiellement pour mission de faire avancer le programme en dix points. « Concertation Toxicomanies-Bruxelles » et est engagé pour ce faire par l'asbl « Plateforme de Concertation pour la Santé Mentale ». Faisant suite à l'appel d'offres lancé par la « Concertation Toxicomanies-Bruxelles » pour la période 1994-1995, trois projets ayant trait à l'échange des seringues et aux pharmaciens ont été soumis :

- Apothekers zonder grenzen;
- MSF;
- Antennes LAMA.

Ces projets ont reçu un avis favorable, quant au contenu, de la part du Comité de concertation et de coordination qui estime cependant que de tels projets relèvent de la compétence des Ministres en charge de la prévention du sida, c'est-à-dire d'une autre compétence que la nôtre. Mon Collègue Chabert et moi-même avons répondu en ce sens aux auteurs des projets, leur demandant de se concerter et de déposer un projet commun que les Ministres examineront et pourraient éventuellement défendre auprès de leurs collègues compétents.

Comme nous aurons l'occasion d'avoir une réunion interministérielle sur le même sujet, à savoir les mesures de prévention prises par la Communauté française ou d'autres mesures prises par les Ministres de la Santé, nous ne manquerons pas d'évoquer ce problème, lors de notre réunion du 21 mars prochain.

**M. Alain Michot.** — Monsieur le Ministre, je vous poserais une question supplémentaire. Ces diverses réunions entre le docteur et le pharmacien ont eu un résultat puisqu'en tant que pharmacien, j'ai reçu ce matin — comme tous les autres pharmaciens de Bruxelles d'ailleurs — un référendum demandant ce que les pharmaciens seraient disposés à faire dans ce domaine. Êtes-vous au courant ?

**M. Dominique Harmel**, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Le docteur précité m'avait dit qu'il prendrait des initiatives pour trouver une solution au problème. Cependant, puisqu'il s'agit d'un problème de prévention, la décision finale ne relèvera pas de ma compétence, ni de celle de M. Chabert.

**M. Alain Michot.** — Mais cet échange de seringues ne peut se faire qu'en pharmacie. L'accord des pharmaciens est donc indispensable.

**M. Dominique Harmel**, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Cela me semble élémentaire, Monsieur Michot.

**M. Alain Michot.** — Le fédéral n'est donc pas seul à décider.

**M. Dominique Harmel**, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Le pharmacien intervient effectivement.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME ANDREE GUILLAUME-VANDERROOST A MM. JOS CHABERT ET DOMINIQUE HARMEL, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE DE SANTE, SUR LE COUT D'UNE JOURNEE D'HOSPITALISATION DANS UN HOPITAL PUBLIC ET DANS UN HOPITAL PRIVE**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ANDREE GUILLAUME-VANDERROOST TOT DE HEREN JOS CHABERT EN DOMINIQUE HARMEL, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET GEZONDHEIDSBELEID, OVER DE LIGDAGPRIJS IN EEN OPENBAAR EN PRIVE-ZIEKENHUIS**

**M. le Président.** — La parole est à Mme Guillaume-Vanderroost pour poser sa question.

**Mme Andrée Guillaume-Vanderroost.** — Monsieur le Président, le week-end dernier, Télé-Bruxelles projetait des séquences concernant le bilan du colloque qui s'est tenu les 28 février et 1<sup>er</sup> mars dernier.

Le panneau présent sur le plateau comportait un président de CPAS de la Région de Bruxelles. Celui-ci a confirmé la différence qui existait dans les coûts d'une journée hospitalière en hôpital privé et en hôpital public. La différence citée m'a étonnée puisqu'elle allait du simple au double. Si ma mémoire est bonne, le coût dans un hôpital privé est de 4 900 francs, alors que dans un hôpital public, il est de 11 500 francs.

Ma première question est celle-ci : puisque les partenaires du panneau ne semblaient pas surpris par ces propos, êtes-vous d'accord avec ce qu'a dit ce président de CPAS ?

Deuxième question : les autres présidents de CPAS, qui ont également reçu ces informations émanant des hôpitaux, vous ont-ils également fait part de cette grande différence de prix d'une journée d'hospitalisation ?

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège réuni.

**M. Didier Gosuin**, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne discuterai pas du prix de la journée dans les hôpitaux puisque cette question relève de la compétence du Ministre fédéral de la Santé publique. Il existe effectivement des différences de prix. Le prix dépend de plusieurs facteurs : la taille de l'hôpital, de l'existence de services lourds, d'un service de garde et d'urgence, des pathologies soignées, surtout de l'existence de lits universitaires qui proposent un encadrement médical et de soins plus développé.

J'interviendrai malgré tout puisque votre question a trait à des déclarations faites par un président de CPAS. Les différences de prix existent effectivement et vous pouvez obtenir des informations à ce sujet auprès du Ministre fédéral compétent.

En termes de remboursement par les CPAS, il faut distinguer deux situations : soit la personne est hospitalisée et est indigente : le service hospitalier s'adresse au CPAS du domicile de secours de la personne; soit la personne introduit une demande d'intervention à son CPAS en vue d'une hospitalisation.

Dans le premier cas, la prise en charge est conforme à la loi du 2 avril 1965. Le CPAS informe, à titre conservatoire, et c'est sur cette base que le CPAS interviendra ! C'est une relation qui ne concerne évidemment qu'un établissement de soins public ou agréé. Dans l'autre cas, le CPAS adresse un réquisitoire soit pour un hôpital désigné d'office, s'il existe une convention de collaboration, soit pour n'importe quel hôpital, mais alors à des conditions prescrites qui sont la prise en charge au prix moyen de la journée d'hospitalisation en chambre commune et au prix de base du remboursement par l'assurance maladie-invalidité des autres prestations de santé, déduction faite des interventions de l'assurance maladie-invalidité. Ce réquisitoire est alors un engagement de remboursement à l'établissement de soins.

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD DE COOPERATION PORTANT CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF DE BIOETHIQUE, CONCLU A BRUXELLES, LE 15 JANVIER 1993 ENTRE L'ETAT, LA COMMUNAUTE FLAMANDE, LA COMMUNAUTE FRANÇAISE, LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE GOEDKEURING VAN HET SAMENWERKINGS- AKKOORD HOUDENDE OPRICHTING VAN EEN RAADGEVEND COMITE VOOR BIO-ETHIEK, GESLOTEN TE BRUSSEL, OP 15 JANUARI 1993 TUSSEN DE STAAT, DE VLAAMSE GEMEENSCHAP, DE FRANSE GEMEENSCHAP, DE DUITSTALIGE GEMEENSCHAP EN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE**

*Naamstemming over het geheel*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant approbation de l'accord de coopération portant création d'un comité consultatif de bioéthique, conclu à Bruxelles, le 15 janvier 1993 entre l'Etat, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune.

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende goedkeuring van het samenwerkingsakkoord houdende oprichting van een raadgevend comité voor bio-ethiek, gesloten te Brussel, op 15 januari 1993 tussen de Staat, de Vlaamse Gemeenschap, de Franse Gemeenschap, de Duitstalige Gemeenschap en de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie.

Nous passons au vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Wij gaan over tot de stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring? (*Neen.*)

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote.

57 membres sont présents.

41 votent oui dans le groupe linguistique français.

6 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

10 s'abstiennent.

Uitslag van de stemming.

57 leden zijn aanwezig.

41 stemmen ja in de Franse taalgroep.

6 stemming ja in de Nederlandse taalgroep.

10 onthouden zich.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

Bijgevolg neemt de Verenigde Vergadering het ontwerp van ordonnantie aan. Het zal ter bekrachtiging aan het Verenigd College worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

M. Adriaens, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hecq, Hermans, Hotyat, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Moureaux, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Paternoster, Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Groupe linguistique néerlandais — Nederlandse taalgroep:

De heren Anciaux, Cauwelier, Chabert, mevrouw Creyf, de heren Vandebossche en Vandebussche.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

MM. André, de Clippele, de Lobkowicz, Guillaume, Hasquin, Michel, Smits, van Cranem et Zenner.

Groupe linguistique néerlandais — Nederlandse taalgroep:

De heer Monteyne.

Les membres qui se sont abstenus sont invités à faire connaître les motifs de leur abstention.

De leden die zich hebben onthouden worden verzocht de redenen van hun onthouding te doen kennen.

**De heer André Monteyne.** — Ik heb mij onthouden omdat ik geen waarborgen heb over onze vertegenwoordiging in de nieuw op te richten Raad.

**M. le Président.** — La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

Prochaine réunion plénière sur convocation du Président.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 17 h 45.*

*De plenaire vergadering is om 17 u. 45 gesloten.*

## ANNEXES

### COUR DES COMPTES

Par lettre du 25 janvier 1995, la Cour des Comptes communique à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune qu'elle n'a aucune observation à formuler quant à l'arrêté du 15 décembre 1994, portant reventilation de certaines allocations de base du crédit d'engagement du programme 05 de la division 2, inscrit au budget administratif ajusté de l'année 1994. Elle attire cependant l'attention sur le fait qu'au cours du mois de décembre 1994, les membres du Collège réuni, chargés de la Santé, ont, pour la quasi-totalité des 58 millions de francs transférés sur l'allocation de base 02.51.51.01, posé des actes d'engagement en violation de l'article 17 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

*Pour information.*

### MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Par lettre du 26 janvier 1995, le groupe FDF-ERE communique les modifications suivantes :

#### Commission de la Santé :

— la désignation de Mme Pascale Govers comme membre suppléante de la Commission de la Santé, en remplacement de M. Michel De Herde.

#### Commission des Affaires sociales :

— la désignation de M. Michel De Herde comme membre suppléant de la Commission des Affaires sociales, en remplacement de Mme Pascale Govers.

## BIJLAGEN

### REKENHOF

Bij brief van 25 januari 1995, deelt het Rekenhof aan de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie mede dat het geen opmerkingen heeft betreffende het besluit van 15 december 1994 houdende herverdeling van bepaalde basisallocaties van programma 05 van afdeling 2, opgenomen in de aangepaste algemene begroting voor het jaar 1994. Het vestigt er evenwel de aandacht op dat de leden van het Verenigd College, die belast zijn met het Gezondheidsbeleid, in de loop van de maand december 1994 vastleggingen hebben uitgevoerd voor quasi het volledige bedrag van de 58 miljoen frank die op basisallocatie 02.51.51.01 werden overgedragen. Die vastleggingen druisen in tegen artikel 17 van de gecoördineerde wetten op de rijkscomptabiliteit.

*Ter informatie.*

### WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

Bij brief van 26 januari 1995, deelt de FDF-ERE-fractie de volgende wijzigingen :

#### Commissie voor de Gezondheid :

— de aanwijzing van mevrouw Pascale Govers als plaatsvervangend lid van de Commissie voor de Gezondheid, ter vervanging van de heer Michel De Herde.

#### Commissie voor de Sociale zaken :

— de aanwijzing van de heer Michel De Herde als plaatsvervangend lid van de Commissie voor Sociale zaken, ter vervanging van mevrouw Pascale Govers.